

# Journal du Lot

ORGANE REPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

NOUS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration  
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 23, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

## La République et la France

Nos adversaires cléricaux s'en vont proclamant que la République n'a fait qu'avilir la France dans le monde.

C'est même sur ce thème que brodent quotidiennement les rédacteurs du *Gaulois*, du *Soleil*, de la *Libre Parole*, sans compter tous les *Nouvellistes*, y compris celui de Bordeaux.

Ces professionnels, ces revendeurs de patriotisme emploient la plus grande partie de leur temps à écrire sur notre pays les choses les plus humiliantes qu'ils peuvent imaginer.

Quand ils ne montrent pas la France tremblante et courbée devant Guillaume II, ils la représentent cirant les bottes d'Edouard VII, sur l'ordre impérieux de Chamberlain.

Tout cela n'est pas seulement odieux ; c'est en outre mensonger. En un mot, c'est tout à fait cléricale.

La vérité — et nos gens le savent bien — c'est que la République a donné à la France en Europe une situation prépondérante.

Nous ne voulons pas parler ici de l'œuvre immense qu'elle a accomplie en relevant les finances de la France, en lui rendant son crédit, en refaisant son armée et sa marine, en instituant l'instruction pour tous ; nous ne voulons pas parler non plus de l'admirable empire colonial que la République nous a donné, ni faire ressortir que tout cela, elle l'a réalisé au milieu des attaques incessantes et furieuses des réactionnaires et des cléricaux, c'est-à-dire dans des conditions où tout autre gouvernement eût été réduit à l'impuissance.

Mais si l'on considère seulement la situation extérieure de la France, on est frappé du prestige moral dont elle jouit et de l'importance qu'elle a prise en Europe.

Notre République démocratique a des alliances, des amitiés, des sympathies comme n'en ont jamais eues les monarchies successives qui ont régné sur la France.

On peut dire sans exagération que le nœud de la paix européenne, aujourd'hui, c'est la France, avec sa République.

Et ce phénomène est d'autant plus étonnant que notre pays est entouré de monarchies. Celles-ci ont eu évidemment à vaincre bien des scrupules et bien des préjugés pour se rapprocher de nous et nous montrer tant de cordialité.

Il a fallu, certes, que la République s'imposât avec une force morale irrésistible. Les monarchies européennes se sont ralliées à la République Française.

C'est une de nos plus belles victoires.

Que l'on veuille bien se souvenir de ce qu'était la France en 1871, quand la République l'a prise. Et puis, que l'on compare cette France d'alors avec la France d'aujourd'hui.

Ce simple rapprochement est le plus admirable éloge que l'on puisse faire de notre République et la place bien haut, au-dessus des calomnies cléricales et des mensonges nationalistes.

Emile LAPORTE.

## Andrinople en flammes

Tous les postes ottomans entre Alan-Kairiak et Ouzoum-Keny ont été détruits par les insurgés. De ce nombre sont les postes de Ghenorsky, Bosva, Vidichté, Givak, Doukova-Bara, Hadjsyka et Tepe-Torba, dont les blockaus ont été incendiés et les garnisons anéanties. Les troupes turques ont été chassées du village de Topalovo. Dans le village Tziknifon, les insurgés ont tué 35 soldats et un officier, pris 60 fusils. Le village de Gramaikovo a été également pris par les insurgés après un combat avec les soldats turcs, dont les casernes ont été incendiées. Le village Cesara est en flammes. Une bande vient également de s'emparer du village de Judjekeny. A Timotika, la caserne turque a été détruite par la dynamite et tous les soldats qu'elle contenait ont été tués. A Andrinople même, les insurgés ont réussi à mettre le feu dans trois parties différentes de la ville. Les quartiers dits Kalé, Kurischlau et Ildirim, ainsi que le marché Ouzoum-Tcharchi ont été la proie des flammes et achèvent de se consumer. La panique est indescriptible.

### Le Sultan condamné à mort

Le *Secolo* reçoit de Vienne un télégramme annonçant que le sultan vient d'être avisé de sa condamnation à mort prononcée par le comité macédonien.

La surveillance à Yldiz-Kiosq aurait redoublé depuis cet avis. L'entrée des étrangers est gardée militairement. Les ambassadeurs, dit la même dépêche, ont été prévenus que leurs ambassades allaient sauter à la dynamite. C'est depuis ce moment qu'une garde militaire les protège ; enfin, le comité aurait décidé l'assassinat du consul d'Angleterre, à Monastir, ainsi que de plusieurs journalistes anglais qui se trouvent en Macédoine. La mission américaine à Monastir aurait été avisée que les bâtiments qu'elle occupe étaient menacés d'une explosion. Toutes ces condamnations à mort et ces attentats auraient été projetés pour forcer l'intervention des puissances.

## INFORMATIONS

### Conseil des ministres

Les ministres se sont réunis hier matin à l'Élysée sous la présidence de M. Loubet. MM. le général André et Pelletan n'assistaient pas à la séance.

Le président du Conseil a soumis à la signature du président de la République un mouvement administratif.

Le garde des sceaux a fait connaître que sa chancellerie s'occupait de l'affaire Loiseumont. Elle procède suivant la règle habituelle en pareil cas ; n'étant saisie d'aucune demande de révision relevant un fait nouveau, elle a, de sa propre initiative, demandé un rapport à M. le Procureur général près la cour d'appel d'Amiens. A la suite de ce rapport, elle s'est fait adresser le dossier tout entier, qui va être immédiatement examiné. Si de cet examen, il apparaît telle ou telle circonstance tendant à établir qu'un fait nouveau peut se dégager, elle fera procéder à une enquête officielle par les agents dont elle dispose : procureurs de la République, juges de paix, commissaires de police, gendarmerie. Au cas où cette enquête ne révélerait rien, ladite enquête n'aurait aucune suite, au cas contraire, le garde des sceaux saisirait la commission instituée par la loi du 8 juin 1895, article 444 du code d'instruction criminelle, et, si la commission donnait

un avis favorable, la procédure de révision suivrait son cours.

M. le garde des sceaux a fait signer par M. le président de la République, un décret nommant M. le général Marchand membre du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur en remplacement du général Darras.

Le ministre des affaires étrangères a entre-tenu le conseil des questions extérieures en cours. Il a donné lecture des télégrammes et dépêches de nos représentants à Constantinople et dans la péninsule des Balkans.

Il a fait savoir que le caïd de la tribu qui détenait les cinq matelots du voilier *Frasquita* les avait remis au croiseur *Galilée*, envoyé par le ministre de la marine pour les délivrer.

Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts a été autorisé à passer avec M. Osiris l'acte aux termes duquel celui-ci fait donation à l'État du domaine de la Malmaison.

### La Rentrée des Chambres

On donne comme à peu près certain que les Chambres seront convoquées le 20 octobre prochain.

### L'Enseignement religieux dans les écoles militaires préparatoires

On sait que les écoles militaires préparatoires sont celles où des fils de militaires, généralement enfants de troupes, reçoivent une instruction qui les prépare au service militaire. Elles sont au nombre de six : quatre pour l'infanterie, une pour la cavalerie, une pour l'artillerie et le génie.

Une circulaire ministérielle vient de régler comme il suit ce qui concerne l'enseignement religieux dans ces écoles.

Les élèves des écoles militaires préparatoires, dont les familles ou les tuteurs en auront manifesté le désir, assistent aux offices de leurs cultes, les dimanches et les jours de fêtes. Ils y sont conduits par un gradé, mais sans être accompagnés par la musique de l'école. La prière en commun est supprimée, mais chaque élève doit avoir toute latitude, matin et soir, aux heures fixées par le commandant de l'école, pour faire individuellement la prière prescrite par la religion à laquelle il appartient.

Les ministres des cultes reconnus sont autorisés à venir à l'école le jour de la semaine fixé par le commandant, pour y recevoir les élèves qui désirent avoir recours à leur ministère.

### Le monument de Renan

M. Combes, président du conseil, a adressé au comité du monument de Renan à Tréguier, la lettre officielle d'acceptation. Il présidera le banquet démocratique du dimanche à l'issue de l'inauguration et y prononcera un important discours politique, où la question religieuse sera traitée de nouveau par lui.

Avant M. Combes, d'autres orateurs prendront la parole sur ce même sujet, notamment M. Paul Guieysse, député, au nom des bleus de Bretagne, et M. Francis de Pressensé, au nom de la Ligue des Droits de l'Homme. M. Combes cédant aux sollicitations qui lui ont été adressées, paraît résolu à visiter la ville de Paimpol au lieu de débarquer à Portrieux. Le dimanche matin, 13 septembre, il ira à Paimpol et de là, le cortège officiel gagnerait Tréguier en voiture.

### Les sénateurs inamovibles

La mort de M. Victor Luro, réduit le nombre des sénateurs inamovibles à 11

dont le plus « jeune » est M. Hervé de Saissy, âgé de 70 ans, et le plus vieux, M. Wallon, dit le Père de la Constitution, âgé de 91 ans.

La République a eu 126 inamovibles : les 75 premiers furent désignés par l'Assemblée nationale et les 41 autres par le Sénat lui-même.

### Le nouvel uniforme

L'*Echo de Paris* dit que la commission militaire de l'habillement a définitivement condamné l'uniforme qui avait été essayé pour la première fois le 14 Juillet, et que de nouveaux modèles d'habillement ont été soumis au ministre de la guerre.

### La monnaie de nickel

M. Loubet et M. Rouvier ont reçu les premières pièces de monnaie en nickel, qui seront présentées au conseil des ministres. Le décret de frappe sera soumis en même temps à la signature de M. Loubet. La frappe définitive commencera le 20 septembre.

On fabriquera 25.000 pièces par jour. Il faut, avant la fin de l'année, mettre en circulation 16 millions de piécettes nouvelles. En tous cas, Paris verra les premières dès ce mois-ci.

### Expériences d'aviation

Le capitaine Ferber, commandant la 17<sup>e</sup> batterie alpine, à Nice, a procédé hier vendredi aux préliminaires de curieuses expériences d'aviation qu'il se propose de poursuivre du haut de la falaise des Blancs-Sablons, en face le Conquet, à 22 kilomètres de Brest. L'appareil que veut expérimenter le capitaine Ferber pèse environ 50 kilos. Son envergure est de 9 mètres ; sa surface de 33 mètres carrés et sa hauteur de 1 m. 80. C'est d'une façon privée et à ses frais que le capitaine Ferber poursuit ses tentatives d'aviation.

### L'Empereur du Sahara

Un familier de M. Jacques Lebaudy a déclaré que l'empereur du Sahara serait, lundi prochain, à Glion-sur-Montreux (Suisse).

Des émissaires de M. Lebaudy s'occupent de trouver cinq cents familles de cultivateurs bretons et corses, destinées à constituer la base de la population de l'Empire. On donne aux colons la certitude de gagner des salaires supérieurs à leurs salaires de France. En outre, ils bénéficieraient de l'assurance sur la vie, ainsi que les membres de leurs familles.

M. Lebaudy doit acheter un stock immense d'instruments agricoles et les maisons démontables nécessaires pour les nouveaux colons.

Le 1<sup>er</sup> janvier prochain, la nouvelle capitale, Troja, sera inaugurée avec faste. Ces fêtes closes, commencera une vie de labour agricole et commercial.

Un journal officiel publiera les lois et les décrets impériaux qui régiront le pays.

Chaque année, de nouveaux enrôlements seront tentés dans les pays de langue française afin de créer des centres nouveaux que dirigeront des gouverneurs.

M. Lebaudy compte organiser une sorte de milice. Une ligne de chemin de fer sera entreprise, dès 1905, qui traversera le Sahara et détournera le transit de la Tunisie, de l'Algérie et du Maroc. C'est de Hambourg que partiront, le 15 novembre prochain, les premiers habitants de Troja.

Une dépêche de Hambourg au *Journal* dit que durant son voyage des Canaries à Hambourg, M. Lebaudy ne sortit guère de

sa cabine. Il ne parlait qu'au capitaine de l'Ascan, cherchant à le décider à entrer à son service comme commandant de sa garde. Le capitaine est hésitant.

**Autour d'un gros lot**

On sait que le numéro qui gagne le gros lot de 250.000 fr. au tirage de la loterie des enfants tuberculeux, est le numéro 351.698. On sait aussi que deux personnes se sont présentées pour toucher le magot. Chacune d'elles est en possession du billet véritable et authentique de la loterie, portant le numéro 351.698. L'une d'elles est une couturière de Bretagne, M<sup>me</sup> Rosalie Lemaire, l'autre est un habitant de Bordeaux, M. Bernard Tastet.

Aussitôt que la liste des gagnants fut connue, M<sup>me</sup> Rosalie Lemaire informa l'Œuvre des Enfants tuberculeux qu'elle avait le billet 351.698; mais peu après M. Tastet faisait opposition au paiement.

Le juge de référé, Le Roy, saisi par la couturière d'une demande en main levée de cette opposition, vient de se déclarer incompetent. Il a prescrit le dépôt des 250.000 fr. à la Caisse des dépôts et consignations, et c'est le tribunal civil qui tranchera la question.

**Contre le piano**

Des médecins allemands viennent de se réunir et de constituer une ligue contre l'abus du piano.

Ils certifient que la pratique prématurée de cet instrument est la cause de nombreux troubles nerveux.

Les docteurs allemands demandent pour conclure que les études du piano ne commencent jamais avant l'âge de 16 ans.

**CHRONIQUE LOCALE**

**Enseignement primaire**

Les examens du Brevet élémentaire auront lieu : pour les aspirants, le 1<sup>er</sup> octobre 1903; pour les aspirantes, le 5 octobre.

Les examens du Brevet supérieur auront lieu : pour les aspirants, le 12 octobre 1903; pour les aspirantes, le 15 octobre.

**CAHORS**

**Banquet municipal**

La Municipalité de Cahors organise, à l'occasion de la visite de M. Camille Pelletan, Ministre de la Marine, un grand banquet populaire qui aura lieu à Cahors, le 20 septembre, à midi, à la Halle aux grains, sous la présidence de M. le Ministre.

Le prix de la cotisation est fixé à 4 francs. Tous ceux qui désireront y prendre part devront faire parvenir leur adhésion et leur cotisation pour le samedi, 12 septembre, au plus tard, au Secrétariat de la Mairie.

Les vrais républicains du département et de la région auront à cœur d'assister à cette manifestation vraiment démocratique.

Le Ministre arrivera à Cahors, dimanche 20 septembre.

M. le Préfet du Lot, M. Pauliac, président du Conseil général, MM. Costes, Cocula, vice-présidents du Conseil général, ont quitté Cahors jeudi soir pour se rendre à Paris, afin d'arrêter définitivement la date de l'arrivée de M. Pelletan et le programme des fêtes.

Ils ont été reçus par M. Malvy, sous-chef du cabinet du ministre.

Jeudi, des instituteurs et des institutrices convoqués par M. l'Inspecteur d'Académie, ont décidé d'offrir un souvenir à leur ancienne collègue, M<sup>me</sup> Pelletan.

Nous croyons savoir que les membres du Cercle Républicain recevront le dimanche 20 septembre, à 5 heures, M. Pelletan.

Nos meilleures félicitations aux organisateurs pour cette bonne idée.

**Et la borne-fontaine ?**

Il y a plus d'un an, les habitants des rues Feydel, Fondue et Fouillac, adressèrent au Conseil municipal une pétition dans laquelle ils réclamaient l'installation d'une borne-fontaine dans la rue Feydel.

Les pétitionnaires déclaraient même au

conseil qu'une somme de 75 francs serait fournie par eux comme part de dépense d'installation.

Depuis plus d'un an, malgré une délibération favorable prise par le conseil, les pétitionnaires n'ont pas obtenu satisfaction.

Il paraîtrait, au dire d'un des plus éloquents édiles à qui l'on demandait remède à cette situation, qu'il y a dans la rue Feydel des gens qui parlent trop, et qu'alors.....

Electeurs intéressés, renouvelez la pétition. L. B.

**Nomination**

Nous apprenons avec plaisir que M. Salesse, l'aimable Directeur de l'Enregistrement, vient d'être promu, sur place, de la 3<sup>e</sup> à la 2<sup>e</sup> classe.

Toutes nos sincères félicitations.

**Nécrologie**

Nous apprenons la mort de M. Fresseings, juge de paix du canton nord de Cahors, qui depuis plusieurs mois était atteint de paralysie.

M. Fresseings, était âgé de 74 ans. Nous adressons à la famille nos sincères condoléances.

**Au 7<sup>e</sup>.**

M. Veluire, adjudant au 7<sup>e</sup> de ligne, est nommé casernier de 2<sup>e</sup> classe.

**Les grandes manœuvres**

Comme nous l'avons déjà annoncé, les manœuvres du 17<sup>e</sup> corps d'armée ont commencé aujourd'hui et se termineront le 12. Elles pourront se diviser en trois périodes :

Une première période, consacrée à des manœuvres de régiment contre régiment ou à des évolutions de brigade, sous la direction des généraux de brigade.

Une deuxième période, consacrée à des manœuvres de brigade contre brigade, ou à des évolutions de division, sous la direction des généraux de division.

Une troisième période, consacrée à des manœuvres de division contre division, sous la direction du général commandant le corps d'armée.

Tous les plis adressés aux militaires prenant part aux manœuvres du 17<sup>e</sup> corps d'armée devront porter la suscription suivante : Monsieur....., grade..... (état-major ou corps), manœuvres de la... brigade.

Par Agen, pour la 65<sup>e</sup> brigade.  
Par Castelsarrasin, pour la 66<sup>e</sup> brigade.  
Par Toulouse, pour la 67<sup>e</sup> brigade.  
Par Auch, pour la 68<sup>e</sup> brigade.

**Mouvement de la population**

Voici le mouvement de la population qui s'est effectué pendant le mois d'août dernier :

Naissances, 25, se décomposent comme suit : 14 garçons, 11 filles, dont une naturelle : un mort-né.

Décès, 21; mariages, 5; divorces, néant.

Enfants mis en nourrice : placés hors de la commune, 2; placés dans la commune, 3.

**Viande de boucherie**

Voici l'état officiel des animaux abattus pendant le mois d'août dernier, pour la boucherie :

61 bœufs, pesant 36.142 kilos; 79 vaches pesant 34.736 kilos; 591 moutons, pesant 17.581 kilos; 172 veaux, pesant 16.743 kilos; 16 porcs, pesant 1.629 kilos; 8 chevaux ou mulets; 8 ânes.

Soit au total, 935 animaux de races et de qualités diverses, pesant ensemble, chevaux, mulets et ânes non compris, 100.831 kilos, qui ont été livrés à la consommation.

**Pupitre perdu**

Il a été perdu, jeudi soir, un pupitre en cuivre bronzé neuf, appartenant à l'Avenir Cadurcien; prière à la personne qui l'aura trouvé de vouloir bien le rapporter au bureau de police, ou à M. Linsac, 8 rue Fénélon.

**Course à pied dite de Marathon Montalbanais le dimanche 20 septembre 1903**

Nous apprenons avec plaisir que le succès de cette course est doré et déjà assuré. Nous rappelons aux coureurs que la course a lieu sur un parcours de quarante kilomètres. L'entraînement au cerceau et à pied est seul autorisé.

Voici la liste des principaux prix :

- 1<sup>er</sup> Prix, 100 fr.
- 2<sup>e</sup> — 50 fr.
- 3<sup>e</sup> — 30 fr. médaille offerte par le *le Monde Sportif*.
- 4<sup>e</sup> — 20 fr. et une médaille.
- 5<sup>e</sup> — 10 fr. et une médaille.
- 6<sup>e</sup> — 5 fr. et un objet d'art.
- etc..... etc.....

Et un nombre considérable de prix en nature offerts par les commerçants de la ville. Le départ aura lieu à une heure de l'après-midi au café d'Orléans (au Rond).

Le prix des engagements, fixé à 0,50 reste acquis au Comité, et doit être adressé à M. Gaston Gontier, 16 rue du Greffe, avant le 16 septembre, à midi, dernier délai.

Le règlement de la course sera envoyé à tous les engagés.

Le Comité.

**Concerts publics**

PROGRAMME DU CONCERT DU 6 SEPTEMBRE 1903 (Orphéon de Cahors)

- 1<sup>o</sup> Les Volontaires (chœur marche), Paliard.
- 2<sup>o</sup> (a) Romance, M. Frécheville.
- (b) Mélodie, M. Bonassie.
- 3<sup>o</sup> La Violette (chœur), Paliard.
- 4<sup>o</sup> (a) Romance, M. Bonassie.
- (b) Romance, M. Frécheville.
- 5<sup>o</sup> Sur les remparts (chœur), Saintis.

Allées Fénélon, de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2

**ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS**

Du 22 au 29 Août 1903

**Naissances**

Maurice, Albert-Marie, avenue de la Gare, 4.  
Gié, Lucien-Pierre-Louis, rue de l'Hôtel-de-Ville, 8.  
Roques, Pierre-Louis-Albert, à Lacapelle.

**Publications de Mariage**

Décamps, Clair-Georges, garçon boucher et Astruc, Maria-Auréli, robeuse.  
Cubaynes, Pierre, inspecteur des contributions indirectes en retraite et St-Sébe, Juliette-Charlotte-Angèle, s. p.  
Ouvrieu, Alain-Jean-Baptiste, menuisier ébéniste et Caminade, Rosalie-Delphine, institutrice.  
Treil, Auguste-Louis, négociant et Goudal, Louise-Cécile-Marie, s. p.  
Orliac, Joseph-Pierre-Paul, pharmacien et Filhol, Jeanne-Anais-Catherine, s. p.

**Mariage**

Bonnet, Jean, dit Alexandre, typographe et Marcelier, Marie-Emilie, ouvrière d'imprimerie.

**Décès**

Vaisse, Marie-Louise-Anne, 25 jours, rue St-Urcisse.  
Pezet Anne, s. p. Vve Valet, 81 ans, place St-Urcisse, 2.  
Cambrouse, Jeanne-Germaine-Augustine, 9 mois, rue Lastié, 10.

**Arrondissement de Cahors**

**LAUZES. — Incendie.** — Dans la nuit de mardi à mercredi, la paisible population de Lauzès fut réveillée par le tocsin.

La plupart des habitants se levèrent en hâte et apprirent qu'un des gerbiers de M. Malique, propriétaire à Lascabanes, commune de Lauzès, était en feu.

On se dirigea immédiatement vers l'endroit indiqué, et grâce au nombre des personnes accourues, on démolit le gerbier incendié. On put ainsi sauver quelques gerbes et préserver les gerbiers voisins.

Malheureusement quelques-unes de ces gerbes furent, dans la hâte, jetées sur du bois sec, et la nuit suivante, le tocsin réveillait de nouveau les habitants de Lauzès.

Le bois sur lequel quelques gerbes avaient été jetées, avait pris feu et l'avait communiqué à un gerbier, préservé la veille.

Grâce à Madame Vertut, femme du métayer de M. Faurie, voisin de M. Malique, l'alarme fut de nouveau donnée et ce dernier incendie fut vite éteint.

On ignore les causes de l'incendie arrivé dans la nuit du mardi à mercredi.

On l'attribue à la fermentation du blé en meule.

M. Malique était assuré à la Cie l'Union.

**CATUS. — Foire.** — Prix pratiqués :

Bœufs de boucherie, 34 à 36 fr. le quintal; bœufs de labour, 650 à 850 fr. la paire; veaux de boucherie, 1 fr. le kilo;

brebis et agneaux de boucherie, de 75 à 80 c. le kilo; petits porcelets, 20 à 30 fr. la paire suivant grosseur.

Mercuriale à la halle : Blé, de 12 à 13 fr.; avoine, de 5 à 5 fr. 50; maïs, de 11 à 11 fr. 50, le tout les 80 litres.

Poulets, 65 c. la livre; diodes et dindons, 50 à 55 c. la livre; lapins domestiques, 30 c. la livre; lièvres de 4 à 5 fr. la pièce.

Œufs, 75 c. la douzaine.

**Négation impossible.** — Doullens (Somme), le 16 mai 1902. Il est impossible à toute personne de bonne foi, ayant fait usage des Pilu-les Suisses, d'en nier l'efficacité. Souffrant de maux d'estomac et de mauvaises digestions qui m'ôtaient la gaieté et le goût du travail, je les ai essayées. Elles m'ont apporté le soulagement tant désiré. CRAMPON. (Sig. lég.)

**Arrondissement de Figeac**

**FIGEAC. — Incendie.** — Vendredi matin, vers dix heures, un violent incendie a détruit entièrement une maison et une grange servant de remise, situées à proximité de la gare des marchandises, appartenant à M. Sirvain. Malgré la promptitude des secours, les deux immeubles ont été entièrement détruits.

— **Une série d'appels.** — Sur les cinq affaires jugées à l'audience correctionnelle du samedi 22 août, quatre appels ont été interjetés : 1<sup>o</sup> par Maria Bonis, de Saint-Félix, condamnée à un an d'emprisonnement pour infanticide, et par sa mère, veuve Bonis, condamnée à six mois de prison pour complicité; 2<sup>o</sup> par le jeune Alcouffe, de Montet-et-Bouzal, condamné à trois mois et un jour pour vol; 3<sup>o</sup> par Philomène Maurice, du Causse de Cajarc, condamnée à un an pour infanticide, et 4<sup>o</sup> par le jeune berger Loubières, inculpé de tentative de déraillement, qui a été acquitté comme ayant agi sans discernement, envoyé dans une maison de correction jusqu'à l'âge de vingt ans.

Les appels ont été transférés jeudi à Agen par quatre gendarmes des brigades de notre ville.

— **Vol.** — Jeudi, vers midi, pendant une courte absence de M. Cassan, propriétaire à Lavyssière, banlieue de Figeac, des individus se sont introduits par escalade dans sa maison d'habitation et ont soustrait une certaine somme d'argent, des titres et une montre. Plainte a été portée.

**PUYBRUN. — Le banquet du 19.** — Nul n'ignore que le 19 courant aura lieu à Vayrac un grand banquet démocratique sous la présidence de M. Pelletan, Ministre de la marine.

Le Comité Républicain Radical Socialiste de Puybrun invite les républicains de la localité à assister en aussi grand nombre que possible à cette belle manifestation républicaine.

Les souscriptions seront reçues chez le président du comité, chez le secrétaire et aux bureaux de tabacs.

De nombreux adhérents ont déjà souscrit et nous espérons que le nombre s'accroîtra encore, les vaillants républicains de notre commune voudront, nous n'en doutons pas, profiter de l'occasion qui se présente pour applaudir le ministre réformateur et le grand orateur républicain.

Pour le comité : Le secrétaire, Léon SOULIÉ.

**LACAPPELLE-MARIVAL. — Dans un puits.** — Mardi matin, M. Alain Dô, dit Panturlet, âgé de 73 ans, était allé faire une petite promenade, ainsi qu'il en avait coutume; vers onze heures, sa famille ne le voyant pas revenir s'inquiéta et se mit à sa recherche, car M. Dô était gardé à vue par les siens.

Enfin, après deux heures d'actives recherches, son chapeau et sa canne furent découverts au bord du puits, derrière la maison habitée par M. Fournieux, receveur des contributions indirectes, par la servante de ce dernier qui l'en prévint aussitôt. M. Fournieux regarda dans le puits et vit le corps du malheureux Dô flottant à la surface.

Des secours furent aussitôt organisés pour le retirer du puits, mais, malgré les soins les plus énergiques, il ne put être rappelé à la vie.

**BAGNAC. — Foire.** — Malgré les travaux des champs, la foire du 3 septembre a été assez importante. La hausse sur les bestiaux se maintient. Les veaux et moutons étaient payés de 85 à 95 c. le kilo. Les cours sur les porcelets étaient très élevés, de 20 à 30 fr. la pièce.

**Arrondissement de Gourdon**

**GRAMAT. — Conseil municipal.** — Présidence de M. Delor, premier adjoint.

Sur la proposition de M. le Président, le Conseil fait la distribution des fonds de secours aux familles des réservistes nécessitant appelés pour une période en 1903.

Après délibération, le Conseil charge l'administration municipale de faire le nécessaire pour obtenir, dans les délais les plus rapprochés, les secours et les dégrèvements des impositions aux propriétaires victimes des orages qui se sont abattus sur la commune de Gramat les 13 et 22 août écoulé. Les pertes éprouvées par ces derniers s'élèvent à 100.000 fr.

Une somme de 100 fr. est votée pour la reconstruction de la passerelle qui se trouve en amont du moulin de l'Alzou.

M. le Président expose les motifs qui nécessitent pour la ville la construction d'un abattoir. Le Conseil, après avoir pris connaissance des plans et devis et s'être renseigné sur la valeur de l'emplacement, décide, pour poursuivre la construction de l'abattoir projeté et l'achat de l'emplacement, l'emprunt d'une somme de 22.000 fr., qui sera, après l'approbation de M. le Préfet du Lot, contracté auprès du Crédit Foncier de France.

**SOUILLAC. — Nécrologie.** — Nous apprenons la mort de M. Faurie, notaire, ancien maire de Souillac, ancien conseiller général du Lot.

M. Faurie est décédé subitement jeudi. Nous adressons à sa famille nos sincères condoléances.

**BULLETIN FINANCIER**

Sauf les valeurs ottomanes, qui sont encore particulièrement lourdes et offertes, l'ensemble du marché a eu des allures plus fermes, notamment sur nos rentes et l'Extérieure.

Le 3 0/0 a passé de 97,60 à 97,67.

Le Crédit Foncier s'inscrit à 672, le Crédit Lyonnais à 1124.

Nos chemins clôturent : le Lyon à 1415, le Nord, à 1817, et l'Orléans à 1497.

Le Suez s'élève à 3940.

Parmi les fonds étrangers, l'Extérieure a passé de 90,70 à 91,05, l'Italien cote 102,20, le Portugais 30,90.

Le Turc D ferme à 30,50 au lieu de 31,07 après 30,25 au plus bas, la Banque Ottomane cote 570.

Rappelons que c'est le 8 septembre courant que seront émises les obligations de 500 francs 3 0/0 du gouvernement général de l'Afrique Occidentale française; on sait que ces obligations sont émises à 470 francs et qu'elles rapportent 15 francs par an, jouissance du 1<sup>er</sup> octobre. Les souscriptions sont reçues au Cré-

dit Algérien et dans tous les grands établissements de Crédit à Paris et dans leurs agences départementales.

**CHEMINS DE FER D'ORLEANS**

**Billets d'aller et retour de famille**

Pour les stations thermales de Chamblet-Néris (Néris), Evaux-les-Bains, Moulins (Bourbon-l'Archambault), Saint-Gervais-Châteauneuf (Châteauneuf-les-Bains), La Bourboule, le Mont-Dore, Royat, Rocamadour, (Miers), Vic-sur-Cère.

La Compagnie d'Orléans délivre, du 15 Mai au 15 septembre de chaque année, aux familles d'au moins trois personnes payant place entière et voyageant ensemble, des billets d'aller et retour collectifs de famille en 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes, au départ de toute station du réseau distante d'au moins 125 kilomètres des stations thermales ci-dessus indiquées.

Le prix de ces billets est ainsi fixé.

Pour les trois premières personnes, prix des billets d'aller et retour ordinaires;

Pour chaque personne en plus, à partir de la quatrième, réduction de 50 0/0 sur le prix des billets simples applicable aux trajets aller et retour.

En vue d'augmenter les facilités offertes par ces billets, la Compagnie autorise exceptionnellement le chef de famille à revenir seul à son point de départ à la condition d'en faire la demande en même temps que celle du billet.

En outre il est délivré au chef de famille une carte d'identité sur la présentation de laquelle il sera admis à voyager isolément à moitié prix pendant la durée de la villégiature de la famille entre le lieu de départ et le lieu de destination mentionnés sur le billet de famille.

Il est rappelé à cette occasion que les billets de famille sont établis par l'itinéraire à la convenance du public, que l'itinéraire peut n'être pas le même à l'aller et au retour, enfin que la durée de validité, à compter du jour du départ, ce jour non compris, est de deux mois et peut être prolongée d'une période d'un mois moyennant supplément de 20 0/0 du prix du billet.

**BAINS DE MER EN BRETAGNE**

BILLETS D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS VALABLES PENDANT 33 JOURS

Pendant la saison des Bains de mer, du samedi, veille de la Fête des Rameaux, au 31 octobre, il est délivré, à toutes les gares du réseau, des *Billets Aller et Retour* de toutes classes, à prix réduits, pour les stations balnéaires ci-après :

Saint-Nazaire, Pornichet, (Sainte-Marguerite), Escoubac-la-Baule, Le Pouliguen, Batz. Le Croisic, Guérande, Vannes (Port-Navalo, Saint-Gildas-de-Ruiz), Plouharnel-Carnac, Saint-Pierre-Quiberon, Quiberon (Le Palais-Belle-Isle-en-Mer), Lorient (Port-Louis, Larmor), Quimperlé (Pouldu), Concarneau Quimper (Bénodet, Beg-Meil, Fouesnant), Pont-l'Abbé (Langoz, Loctudy), Douarnenez, Cha-teaulin (Pentrey, Crozon, Morgat).

BILLETS D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS POUR

La Bourboule, Le Mont-Dore, Chamblet-Néris, Royat et Vic-sur-Cère

Pendant la Saison thermale, du 1<sup>er</sup> Juin au 30 Septembre, la Compagnie d'Orléans délivre à toutes les gares de son réseau pour les stations thermales de **La Bourboule**, du **Mont-Dore**, de **Chamblet-Néris**, de **Royat** et

de **Vic-sur-Cère**, des billets aller et retour à prix réduits dont la durée de validité est de **10 jours**, non compris les jours de départ et d'arrivée. Cette durée peut être prolongée de 5 jours, moyennant paiement d'un supplément de 10 % du prix du billet.

**PELERINAGE A ROCAMADOUR**

BILLETS D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS

A l'occasion du Pèlerinage de Rocamadour (Lot) il est délivré, chaque année, du samedi, veille de la fête des Rameaux, au 31 octobre inclus, des billets aller et retour de toutes classes pour Rocamadour, avec réduction de 40 0/0 en 1<sup>re</sup> classe, de 35 0/0 en 2<sup>e</sup> classe et de 30 0/0 en 3<sup>e</sup> classe, sur le double des prix des billets simples;

Aux gares distantes de Rocamadour de 250 kilomètres au plus.

Les billets de Pèlerinage donneront droit à l'admission dans tous les trains réguliers de voyageurs, à l'exception des trains poste et express; ils sont valables pour le retour jusqu'au surlendemain du jour de leur délivrance.

**Étude de M<sup>e</sup> DURRANC**

NOTAIRE A CAHORS

**A VENDRE A L'AMIABLE UNE PROPRIÉTÉ**

AU QUARTIER DE TERRE ROUGE comprenant : maison d'habitation, vignes et terres plantées d'arbres fruitiers, eau de source en abondance et puits, appartenant à M<sup>me</sup> V<sup>o</sup> VIGOUROUX, à Cabessut.

S'adresser, pour traiter, à M. DURRANC, notaire à Cahors. — Facilités de paiement.

ALCOOL DE MENTHE RICOLES PRODUIT HYGIÉNIQUE Indispensable 65 Ans de Succès HORS CONCOURS PARIS 1900

**A VENDRE UNE PRESSE A COPIER A BALANCIER ABSOLUMENT NEUVE**

PRIX : 21 Fr.

S'adresser au bureau du journal

**BONNE OCCASION A VENDRE Un Phaëton**

EN EXCELLENT ÉTAT

PRIX MODÉRÉ

S'adresser à M. VIDAILLAC, bourrelier, 115, Boulevard Gambetta.

**Ancien cabinet dentaire HUGGINS & BAKER**

75, BOULEVARD GAMBETTA NOUVELLEMENT RÉORGANISÉ

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.

**COMMERCE DE BOIS FABRIQUE DE MENUISERIE ET PARQUETS FILLIOL, à Tulle**

Parquets chêne,	depuis 2 fr. 50 le mètre carré.
d° hêtre,	2 fr. 50 d°
Parquets pin 28/30,	1 fr. 45 d°
d° d° 25,	1 fr. 35 d°
Parquets peuplier 28/30	1 fr. 95 d°
d° d° 25,	1 fr. 60 d°
Parquets mélèze 28/30,	2 fr. d°
d° d° 25,	1 fr. 75 d°

Portes à 5 panneaux 2<sup>m</sup> sur 0,75 X 0 80 X 0,85 la pièce 8 fr.

Portes à 5 panneaux 2<sup>m</sup>20 X 0,80 X 0,85, la pièce 11 fr.

Chêne, Hêtre, Pin Sylvestre, Peuplier, spécialité de bois de Chêne étuvé pour menuiserie.

Envoi de prix-courants et tous renseignements sur demande

**Monsieur BOURGET MÉCANICIEN-DENTISTE**

Préviend le public qu'il continue, comme par le passé, à gérer son Cabinet lui-même

9, rue du Lycée.

**MARCHÉS La Villette**

ESPECES de BESTIAUX.	AMENÉS.	VENDUS.	PRIX EXTRÊMES
Bœufs.	1290	1249	1 20 à 1 62
Vaches.	410	391	1 10 à 1 60
Taureaux.	162	157	1 06 à 1 36
Veaux.	1518	1336	1 40 à 1 92
Moutons.	14237	11300	1 50 à 2 28
Porcs.	5402	5402	1 36 à 1 46

**Bordeaux**

ESPECES de BESTIAUX.	AMENÉS.	VENDUS.	PRIX EXTRÊMES
Bœufs.	140	101	1 36 à 1 54
Vaches.	9	7	1 20 à 1 40
Moutons.	579	219	1 80 à 2 00
Porcs.	1118	1002	1 08 à 1 30

**A. WILCKEN CHIRURGIEN-DENTISTE DIPLOMÉ**

DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA ET DE L'ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTEURS

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h. 69, BOULEVARD GAMBETTA

**La Belle Émouleuse**

PAR G. VAUDAN

V

Au fond de l'abîme

Il passa devant elle, tira un trousseau de clefs de sa poche, ouvrit une porte.

Ils étaient dans l'usine; là, le soleil avait mis des clartés partout, les aciers des machines brillaient par moment de leurs joyeux rayons; les rayons se jouaient sur le sol encombré de matières de toutes sortes.

— Eh bien ! interrogea Félix en se retournant vers Mariette, à présent pâle comme un cadavre, immobile comme une statue.

— Non, pas ici, dans votre bureau.

Il ouvrit le petit bureau à grillages et laissa entrer Mariette avant lui.

— Expliquez-moi..., dit-il alors.

— Vous ne remarquez rien d'étrange, rien d'anormal.

Félix promena ses regards hébétés autour de la petite pièce.

— Non, je ne remarque rien.

— Voyez plutôt votre bureau, vos tiroirs.

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence Havas.

Alors ce fut une véritable stupéfaction.

— Volé ! J'ai été volé, cette nuit, quand, comment, par qui ?..

— Par moi.

— Vous !

Félix, les bras ballants, la bouche grande ouverte, s'arrêta devant Mariette qui demeurait impassible, figée dans un silence farouche.

— Vous !... Vous ! mais ce n'est pas possible !

L'orpheline, d'une voix calme mais triste, poussa jusqu'au bout son pieux mensonge.

— Oui, j'ai été tentée... Ça été chez moi une idée fixe, qui m'a tourmentée ces jours-ci... Une envie de voler, que je ne m'explique pas.

Voici comment cela s'est passé... Hier soir, j'ai attendu la sortie des camarades; je me suis cachée derrière le marteau-pilon que vous voyez...

Votre comptable a bien fait le tour de l'usine, mais il ne pouvait m'apercevoir...

Alors, quand il fut parti, j'ai commis mon vol... Oh ! avec quelle fièvre ! Puis, comme la porte était fermée, il fallait sortir...

Les croisées de l'usine sont trop élevées, j'eus peur; j'escaladai le grillage du bureau, ici, j'ouvris la croisée, je brisai une vitre afin de pouvoir refermer la fenêtre derrière moi...

Et je m'enfuis... Mais cet argent, toute la nuit, m'a brûlé les mains, j'ai eu honte... J'ai compris toute l'indignité de ma conduite et me voici...

Machinalement Félix murmura :

— Et cet argent, où est-il ?

Mariette devint toute blanche. Elle n'avait

pas apporté l'argent, puisque l'on avait oublié de le réclamer à Antoine, puisque d'ailleurs elle n'était point venue pour faire une restitution...

— L'argent... l'argent... balbutia-t-elle. Mais je vous le rapporterai... quand vous voudrez.

Félix Ravelier était perplexe, il ne pouvait en croire ses yeux ni ses oreilles. Cette jolie fille, une voleuse ! Allons donc ! Et pourtant il voyait bien un carreau brisé dans le bureau et les tiroirs étaient ouverts et le panier destiné à recueillir la monnaie d'or absolument vide.

Il s'approcha alors du bureau.

— Mais comment avez-vous pu...

Il s'interrompit pour s'écrier :

— Mais il y a du sang... Vous vous êtes blessée. Comment vous êtes-vous blessée ?..

Il la regarda; elle était devenue rouge comme une cerise. Visiblement son mensonge ne servirait à rien.

— Montrez-moi vos mains ! Montrez-moi ces blessures !

D'un mouvement instinctif Mariette rejeta ses mains en arrière, comme pour les dissimuler.

Mais le jeune homme s'approcha et réussit à prendre la main de la jeune fille dans la sienne et ne trouva nulle trace de blessure.

— Vous mentez, Mariette ! Je respecte et j'admire votre mensonge; vous êtes venue vous sacrifier pour quelqu'un, votre oncle ou votre cousin. Vous n'êtes pas une voleuse; je suis certain que vous ne pouvez être capable

d'une telle abomination.

La jeune fille baissait la tête et de voir souffrir l'orpheline, son amour pour elle s'augmenta et s'affirma :

— Vous êtes une brave et généreuse enfant. Comment ne voulez-vous pas qu'on vous aime ?

Il avait gardé entre ses mains les mains de Mariette qui n'avait tenté aucun effort pour les en retirer.

— Oui, je vous aime, et de cela il y a longtemps. Et c'est parce que je vous aime, parce que je connais votre grand cœur que je voudrais vous arracher à cette famille au milieu de laquelle vous êtes tombée.

Une famille de malheureux, pour ne pas dire autre chose. Mais soyez tranquille sur leur compte.

Je ne parlerai pas, la justice ne saura rien à cause de vous. Laissez-leur cet argent; aussi bien je ne serai pas ruiné par la perte de cette somme.

Mais, je voudrais vous faire comprendre que vous ne pouvez rester davantage parmi les Moronde.

Je sais combien vous devez souffrir dans un tel milieu, et cette idée-là m'est pénible.

Voyons, vous ne dites rien, Mariette, vous ne me répondez pas.

Elle leva timidement vers lui ses yeux noirs voilés de larmes, et elle murmura :

— Que voulez-vous que je vous réponde ?

— Hier soir, ne vous a-t-on pas remis une lettre de ma part ?

— Oui !

(A suivre.)

MADemoiselle MONTE-CRISTO

PAR B. FLEMMING

(Traduit de l'anglais par CH. BERNARD DEROSNE)

TROISIÈME PARTIE LE BEAU SPAHIS

III

Chevalier et Page

— Grand Dieu ! mademoiselle Herncastle, quelle idée vous avez ! Sir Richard aller au bal ! Certainement non, il n'ira pas ; il serait absurde de s'arrêter à cette idée.

— La boîte est à sa destination, milady. Ne craignez rien... le comte Lara sera là, Les doigts agiles de la gouvernante se hâtaient à la besogne.

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas de traite avec l'Agence Havas.

de lady Dangerfield furent arrangés artistiquement en boucles qui tombaient sur ses tempes et sur ses épaules, et la petite toque à plumés couronna le tout en penchant un peu sur l'oreille.

— C'est exquis... c'est charmant ! murmura-t-elle. Il y a des années que je n'ai eu si bonne mine, cela arrête ma jeunesse à son déclin.

— Je vais m'en assurer, répondit Mlle Herncastle d'une voix douce.

Milady était, effectivement, horriblement énervée. Était-ce l'effet du pressentiment

qu'elle allait détruire, cette nuit-là, de sa propre main tout ce qui faisait le bonheur de son existence frivole ? Qu'arriverait-il si sir Richard venait au bal masqué... s'il découvrirait la désobéissance de sa femme ?

« Vous ne resterez plus sous mon toit pour le déshonorer... je le jure ! »

N'étaient-ce pas les mots dont il s'était servi ? Puis il avait été si tranquille... il avait gardé un air si menaçant.

Mademoiselle Herncastle était revenue promptement et silencieusement reprendre place à côté d'elle.

— La voiture vous attend ; sir Richard est dans son cabinet, tout est tranquille au salon. il n'y a pas à dire que vous n'avez rien aperçu.

Mais elle resta encore une seconde irresolue. En ce moment, un mot de mademoiselle Herncastle allait faire pencher la balance d'un côté ou de l'autre.

— Jetez sur vous un dernier coup d'œil, milady. N'est-ce pas délicieux ? Madame Eversleigh en mourra de jalousie ! Vous êtes véritablement éblouissante dans votre costume de Kaled ; vous n'avez jamais porté de votre vie quelque chose qui vous aille aussi bien ; major Frankland vous dira la même

chose. Allons, maintenant, milady, il faut partir tout de suite !

Le plateau de la balance avait penché, la dernière hésitation avait cessé.

Les deux femmes descendirent un escalier, sur lequel elles ne rencontrèrent personne. Mademoiselle Herncastle ouvrit tout doucement la porte d'une tourelle par laquelle elles s'échappèrent.

IV

L'œuvre d'une nuit sombre

La course en voiture de lady Dangerfield se passa sans incidents. Elle était, du reste, tellement préoccupée par les pensées contradictoires et peu agréables qui roulaient dans son cerveau, qu'elle fut surprise quand la voiture de louage s'arrêta à la porte de la maison de madame Eversleigh.

(A suivre.)

MAISON LOUBEYRE

COIFFEUR-PARFUMEUR

Inventeur breveté S. G. D. G. — Patented in France, Angleterre, Belgique

CAHORS, Boulevard Gambetta, CAHORS

Premier Prix à toutes les Expositions Hors concours — Membre du Jury

Cette Maison se recommande par la nouvelle installation de son Salon de Coiffure (Hommes et Dames). Elle pratique l'antiséptie comme aucune maison de Paris ou de province ne le fait encore et elle ne craint, de ce chef, aucune concurrence.

LOTION ANTISEPTIQUE DU D<sup>r</sup> GELIS contre les Pellicules et la chute des Cheveux — Résultat garanti. Prix : 2 fr. 50 et 1 fr. 50. — Flacon n° 2 : 3 fr.



Bibliographie

LE MONDE ILLUSTRÉ, 13, quai Voltaire Paris, Sommaire du numéro 2423 du 5 septembre 1903.

Envoi gratis d'un numéro spécimen contre toute demande affranchie.

Troubles en Macédoine : Les réquisitions à Uskub. — Le Marché occupé militairement.

Paris à Trouville en canots-automobiles : Le Ponton d'embarquement à Courbevoie. — Le « Narval » sortant de l'écluse de Bougival. — Le « Korrigan » partant des Carrières-sous-Poissy.

La Martinique : Le Cyclone du 9 août. La rue de la Liberté à Fort-de-France. — L'Allée des sonpirs dévastée. — Entrée du Fort St-Louis.

Meeting de Bade : Coach se rendant au champ de courses. — Les tribunes. — Le public regardant les courses. — La contesse Greffulhe. — « Vinicius » gagnant du Grand prix. — M. Edmond Blanc et M. Fischhoff. — Arrivée du gagnant.

La saison balnéaire : Une après midi sur la Plage. — Etat et utilisation du Canal de Panamr : Village de Gatun. — Expédition des bananes sur le Chagras et par chemin de fer. — La tranche de la Culebra.

Souvenir Normand : Groupe invité par la municipalité d'Hastings. — L'Abbaye d'Hastings. — Cortège des Châtelaines. — Les Fêtes Anglaises d'Hastings.

Menotti Garibaldi : Le Général sur son lit de mort. — Couronne envoyée par le Gouvernement français.

Pontarbie : La Puerta Mayor. — Le clocher de l'Eglise. — Calle de Las Tindas. — Ancien Palais Archevêque. — Procession de Septembre. — Sainte Véronique portant son voile.

Saint-Hubert-Clud de France : Le comte Clary. — Affiche-Panonceau.

Incendie du magasin de la Ville de Paris à Buda-Pest.

Nouvelle porte de Bronze de la Cathédrale de Florence. — Le Général Giovanninelli.

Centenaire de Brizeux.

Beaux-Arts : « Le premier Pas », tableau de M. Lhuier.

Échecs par M. D. Janowski. Roman illustré : Le Conflit, par Ed. Martin Videau.

Le numéro 50 centimes

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris, 7<sup>e</sup> — Sommaire du 3 septembre 1903.

V<sup>ste</sup> Nacla : Courrier du dimanche. — Jeanne France : Les amoureux de Simone. — Jules Mary : La faute du docteur Madelon (suite). — Constant Améro : Le page de Ménélick (suite). — Fernand Lafargue : La fiancée veuve (suite). — Xavier de Montépén : La demoiselle de compagnie (suite). — Variétés. — Petite correspondance.

LA NATURE. Revue des sciences et de leurs applications aux Arts et à l'Industrie, Journal hebdomadaire et illustré, HENRI DE PARVILLE, rédacteur en chef, (Masson et Cie, éditeurs, 120, boulevard Saint-Germain, Paris. — Sommaire du n° 1580, du 5 septembre 1903.

Influence de l'énergie musculaire sur l'élimination de l'alcool introduit dans le sang par N. Gréhan. — Les chasses en Bohême, par P. de M. — Nouveau type de bateau à pétrole, par P. de M. — La pêche dans l'Atlantique, par J. Lebois. Utilisation industrielle de l'air atmosphérique, par Henri de Parville. — L'huile d'Arganier, D. B. — Le plus grand oiseau connu par G. Grandidier. — Appareil protecteur, par Emile Guarini. — Nouveau procédé de désinfection des bateaux, par le docteur Adrien Loir. — Nécrologie, par J.-F. G. — Chronique. — Académie des sciences : séance du 31 août 1903, par Ch. de Villedeuil.

Ce numéro contient 10 gravures et le bulletin météorologique de la semaine.

CHEMINS DE FER D'ORLÉANS

VOYAGES D'EXCURSIONS

AUX

Plages de la Bretagne

Tarif G. V. N° 5 (Orléans)

Du 1<sup>er</sup> Mai au 31 Octobre, il est délivré des billets de voyage d'excursion aux Plages de Bretagne, à prix réduits, et comportant les parcours ci-après :

Le Croisic, Guérande, Saint-Nazaire, Savenay, Questembert, Ploërmel, Vannes, Auray, Pontivy, Quiberon, Le Palais (Belle-Ile-en-Mer), Lorient, Quimperlé, Rospenden, Concarneau, Quimper, Douarnenez, Pout-l'Abbé, Châteaulin.

Durée : 50 jours

Prix des billets aller et retour : 1<sup>re</sup> Classe, 45 fr. — 2<sup>e</sup> Classe 36 fr.

Ces billets comportent la faculté d'arrêt à tous les points du parcours, tant à l'aller qu'au retour.

La durée de validité peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de dix jours, moyennant paiement, avant l'expiration de la durée primitive ou prolongée, d'un supplément de 10 0/0 du prix des billets.

En outre, il est délivré des billets réduits de 40 0/0, sous condition d'un parcours de 50 kilomètres par billet entre un point quelconque du réseau d'Orléans et un point quelconque du voyage d'excursion.

EXCURSIONS AUX GORGES DU TARN

Il est délivré, pendant toute l'année, des billets de voyage circulaire de 1<sup>re</sup> et de 2<sup>e</sup> classe, permettant de visiter les Gorges du Tarn et comprenant les itinéraires ci-après, savoir :

Paris, Montargis via Moret ou Corbeil, Arvant, Neussargues, Garabit, Mende ou Banassac-la-Canourgue (interruption du voyage par fer), Aguessac ou Millau, Sévérac-le-Château, Rodez, Figeac, Brive, Limoges, Vierzon, Paris.

1<sup>re</sup> classe : 118 fr. — 2<sup>e</sup> classe : 83 fr.

Paris, Montargis via Moret ou Corbeil, Arvant, Neussargues, Garabit, Mende ou Banassac-la-Canourgue (interruption du voyage par fer), Aguessac ou Millau, Béziers, Carcassonne, Toulouse, Montauban, Brive, Limoges, Vierzon, ou Toulouse, Capdenac, Brive, Paris.

1<sup>re</sup> classe : 130 fr. — 2<sup>e</sup> classe : 93 fr.

Paris, Vierzon, Limoges, Brive, Figeac, Rodez, Sévérac-le-Château, Mende ou Banassac-la-Canourgue (interruption du voyage par fer), Aguessac ou Millau ou Saucelières ou Combèrède ou le Vigan, Nîmes, Tarascon, Lyon, Dijon, Paris.

1<sup>re</sup> classe : 136 fr. — 2<sup>e</sup> classe : 96 fr.

Toulouse, Figeac, Neussargues, Garabit, Mende ou Capdenac, Rodez, ou Banassac-la-Canourgue (interruption du voyage par fer), Aguessac ou Millau, Béziers, Carcassonne, Toulouse.

1<sup>re</sup> classe : 64 fr. — 2<sup>e</sup> classe : 47 fr.

Validité des billets : 30 jours, non compris le jour de départ.

NOTA. — Les voyageurs peuvent commencer leur voyage à toutes les gares situées sur l'itinéraire du voyage circulaire, mais ils doivent suivre cet itinéraire dans l'ordre indiqué ci-dessus, l'excursion des Gorges du Tarn n'étant possible que dans le sens de la descente. Il n'est rien remboursé pour les parcours abandonnés.

Les frais de l'excursion dans les Gorges du Tarn ne sont pas compris dans les prix des billets de voyages circulaires.

Transport à demi-tarif des ouvriers vendangeurs

ALLANT FAIRE LA VENDANGE DANS DIFFÉRENTS DÉPARTEMENTS VINICOLES PENDANT LA CAMPAGNE DE 1903

Une réduction de 50 0/0 sur le prix des places de 3<sup>e</sup> classe au Tarif général sera accordée aux ouvriers vendangeurs se rendant, pour les vendanges, d'une gare quelconque du réseau d'Orléans située dans les départements ci-après à une gare quelconque du même réseau située dans ces mêmes départements.

Charente, Gironde, Dordogne, Lot-et-Garonne, Lot, Tarn-et-Garonne, Haute-Garonne, Tarn, Corrèze, Haute-Vienne.

Pour bénéficier de cette réduction, les ouvriers vendangeurs devront voyager par groupe de cinq au moins à l'aller et au retour et effectuer sur le dit réseau un parcours de 50 kilomètres au minimum (soit 100 kilomètres aller et retour).

Ils devront être porteurs d'un certificat du Maire de leur commune constatant leur qualité d'ouvriers journaliers allant faire la vendange ; sur la présentation de ce certificat, ils paieront place entière à l'aller et le même certificat servira de billet pour effectuer gratuitement le voyage de retour à la condition qu'il soit visé par le

Maire de la commune et qu'il constate qu'ils ont été occupés aux travaux de la vendange.

Ils seront transportés dans les trains qui leur seront désignés par la Compagnie. A cet effet, chaque groupe devra faire connaître au chef de la station de départ, la veille avant 6 heures de soir, le nombre de vendangeurs le composant et leur destination ; les bagages des bénéficiaires devront être présentés à l'enregistrement une heure au moins avant le départ de ce train.

Cette réduction sera accordée, pour l'aller, du 10 Septembre au 10 Octobre inclus ; le retour devra s'effectuer dans un délai qui ne sera pas inférieur à huit jours et dont le maximum sera de trente jours.

SAISON THERMALE

La Bourboule, le Mont-Dore, Royat, Nérès-les-Bains, Evaux-les-Bains

A l'occasion de la saison thermale de 1903, la Compagnie du Chemin de fer d'Orléans a organisé un double service direct de jour et de nuit, qui fonctionne du 8 juin au 20 septembre inclus, par Vierzon, Montluçon et Eygurande, voie la plus directe et trajet le plus rapide entre Paris et les stations thermales de La Bourboule et du Mont-Dore.

Ces trains comprennent des voitures de toutes classes et, habituellement, des wagons à lits-toilette, dans chaque sens du parcours.

La durée totale du trajet, est de 10 heures environ, à l'aller et au retour.

Prix des places au départ de Paris (Trajet simple ou vice versa).

Table with 4 columns: GARES ci-contre aux gares ci-dessous ou vice-versa, PARIS-QUAI D'ORSAY, PARIS-PONT-SA-MICHEL, PARIS-AUSTERLITZ. Rows include La Bourboule, Mont-Dore, Royat, Chamblet-Nérès, Evaux-les-Bains.

Aux trains express partant de Paris le matin et de Chamblet-Nérès dans l'après-midi, il est affecté une voiture de 1<sup>re</sup> classe pour les voyageurs de ou pour Nérès-les-Bains, qui effectuent ainsi le trajet entre Paris et la gare de Chamblet-Nérès sans transbordement en 6 heures environ.

On trouve des omnibus de correspondance à tous les trains, à la gare de Chamblet-Nérès pour Nérès, et vice versa.

Relations rapides entre Paris et les stations thermales du centre

En sus des deux trains express qui desservent pendant toute l'année les stations thermales de Nérès, du Mont-Dore et de La Bourboule, la Compagnie d'Orléans vient de mettre en marche, pour toute la durée de l'été, deux nouveaux trains express spécialement destinés aux relations entre Paris et ces stations thermales.

Voici l'horaire de ces quatre trains :

ALLER Paris Quai d'Orsay, départ 8,37 matin — 8,0 soir Chamblet-Nérès, arrivée 2,52 soir — 3,39 matin La Bourboule, arrivée 6,17 soir — 6,55 matin Le Mont-Dore, arrivée 6,35 soir — 7,18 matin

RETOUR

Le Mont-Dore, départ 11,40 matin — 8,5 soir La Bourboule, départ midi 6 — 8,22 soir Chamblet-Nérès, départ 3,36 soir — 10,31 soir Paris Quai d'Orsay, arrivée 10,35 soir — 6,27 matin Un wagon restaurant est attelé aux deux express de jour.

Le propriétaire gérant : A. COUERSLANT.